

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Janvier 2016**

OBJET : Commune de Lambesc - Aménagement de voies départementales en centre ville
(rue E. Pelletan et rue Grande) - Fonds d'Intervention Vie Locale - Année 2015

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la commune de Lambesc, à titre exceptionnel, une subvention totale de 1.196.609 €, sur une dépense subventionnable globale de 1.994.349 € HT, pour l'aménagement de voies départementales en centre ville (rue E. Pelletan et rue Grande), conformément au détail joint en annexe du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer avec la commune de Lambesc, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet,
- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications comme indiqués dans le rapport.

Cette action sera financée sur l'autorisation de programme n° 2015-10223S prévue au chapitre 204 du budget départemental, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOpte
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Annie Citton
Directeur
du Service des Séances de l'Assemblée

